

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES COMITE SYNDICAL DU 29 FEVRIER 2024

Les orientations budgétaires présentées ci-dessous ont été élaborées par la Commission « Finances » réunie le 5 février 2024 sous la présidence de François Demangeot, rapporteur du Budget, débattues en Bureau le 8 février et adoptées à l'unanimité.

1. Le contexte territorial

Depuis 2015, le PETR du Pays Lauragais est un territoire de projets de 1920 km², regroupant 4 communautés de communes soit 167 communes dans un objectif de coordination territoriale, mutualisation des coûts et d'optimisation des politiques publiques.

Le PETR porte à la fois le projet de territoire du Pays Lauragais, la stratégie du Gal des terroirs du Lauragais avec son programme LEADER, la mise en œuvre du SCOT, la coordination du Plan Climat Air Energie Territorial et sa mise en œuvre dans le cadre du programme d'actions qui lui a été confié par ses communautés de communes membres.

Le PETR est ainsi devenu le lieu de conventionnement ou de contractualisation privilégié des partenaires institutionnels : Ademe, Etat, Région, Départements.

Parmi les 167 communes, l'on compte : 82 communes Audoises / 71 Communes Haut-Garonnaises / 14 communes Tarnaises.

10 communes du PETR sont situées en « zone montagne » (*Cennes Monestiés, Villemagne, Verdun Lauragais, Labécède-Lauragais, les Brunels, les Cammazes, Durfort, Sorèze, Arfons et Saint Amancet*) et 5 appartiennent au périmètre du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc (*les Cammazes, Durfort, Sorèze, Arfons et Saint Amancet*) avec qui le PETR a signé une convention de partenariat.

Les EPCI à fiscalité propre dans le PETR du Pays Lauragais au 1^{er} janvier 2024



REÇU EN PREFECTURE
le 18/03/2024

Application agréée E-legalite.com

21_D0-031-200050938-20240229-06_2024_BIS

Le PETR voit sa population totale, en constante augmentation, portée à 110 477 habitants (INSEE RGP paru au 1er janvier 2024).

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Population Totale PETR	102 745	103 483	103 825	104 563	105 469	106 261	107 377	108 459	109 552	110 477
Evolution annuelle de la population totale PETR		↑ 738	↑ 342	↑ 738	↑ 906	↑ 792	↑ 1 116	↑ 1 082	↑ 1 093	↑ 925
Taux de croissance annuel de la population totale PETR		↑ 0,72%	↑ 0,33%	↑ 0,71%	↑ 0,87%	↑ 0,75%	↑ 1,05%	↑ 1,01%	↑ 1,01%	↑ 0,84%



2. Les faits marquants de 2023

Les élus accompagnés par l'équipe technique ont œuvré pour poursuivre la mise en œuvre du projet de territoire en cours depuis 2015, en complémentarité et selon les besoins émis par ses 4 communautés de communes membres.

Sur le volet contractualisation, le PETR a notamment :

- procédé à la signature du CTO 2022-2028,
- poursuivi la préparation de la convention Leader sur le nouveau programme,
- élaboré des PPI en partenariat avec les communautés de communes en s'appuyant de l'outil Qpilote en cours de paramétrage,
- participé à l'élaboration des avenants aux contrats bourg-centre et à leur signature,
- travaillé au bilan de la CGEAC 2020-2022 prolongée en 2023
- préparé la nouvelle CGEAC 2024-2026.

Par ailleurs, sur le plan de la transition écologique, le PETR a été lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt porté par l'Ademe et les agences de l'eau pour être accompagné dans la définition d'une stratégie d'adaptation au changement climatique, servant à la fois dans le cadre de la révision du SCOT mais également de manière transversale au projet de territoire.

La fin de l'année a permis d'affiner la réflexion en faveur de la transformation du SCOT en SCOT valant plan climat, mais également l'évolution du poste de maîtrise de l'énergie (ex CEP).

L'on peut également citer de nombreuses autres actions menées qui ont mobilisé tous les élus et toute l'équipe technique dont notamment :

- La révision du SCOT, l'évaluation du SCOT en cours, le suivi des études externalisées

- L'appui aux communes et communautés de communes pour leurs documents d'urbanisme,
- La poursuite de l'expérimentation sur la mobilité (Vélos à Assistance Electrique), évolution du modèle en 2024
- La poursuite de l'accompagnement des porteurs de projets, des parcours de rayonnement culturels, réalisation de podcast et vidéo artistes made in lauragais
- La poursuite de l'étude moulin, et de l'animation du réseau des moulins

La participation active des élus et techniciens aux travaux des structures supra-territoriales officielles ou informelles, aux rencontres TEPOS ou des SCOT par exemple. Il convient de souligner que l'équipe réalise un travail de fond en matière de dynamique territoriale, indispensable mais pas toujours visible, et une recherche de montages financiers optimisés (obtention de la subvention DRAC, LEADER, ADEME,..)

Plus globalement, l'on peut noter un renforcement de l'articulation PETR/Communautés de communes membres avec une animation régulière de la conférence des présidents et du réseau des DGS en parallèle.

Enfin, l'équipe du PETR a réintégré son siège administratif à Montferrand en avril 2022. L'année 2023 a permis de mettre en avant quelques dysfonctionnements et de procéder aux ajustements nécessaires, notamment au niveau de l'ajustement de l'éclairage extérieur. Concernant le déploiement du standard téléphonique, il a notamment été paramétré pour faciliter le télétravail.

Le programme d'actions défini dans le cadre du projet de territoire est ainsi bien engagé et avait donné lieu à un bilan sur la période 2015-2019. La mise en œuvre de ce programme d'actions se poursuit donc en complémentarité avec ses 4 communautés de communes membres.

3. Les perspectives pour 2024

Cette année 2024 s'inscrit dans la continuité des missions engagées depuis 2015 :

- L'élaboration de la révision n°2 du SCOT et sa transformation en SCOT valant PCAET, avec l'appui de Haute-Garonne Ingénierie, le suivi des bureaux d'études en charge des pièces externalisées, la mise en œuvre et le suivi du SCOT opposable, le développement du rôle de conseil à nos communes et communautés de communes en matière d'urbanisme, garanti par une commission de travail dédiée.

- la coordination du Plan Climat à l'échelle du PETR et la mise en œuvre du plan d'actions à l'échelle du Pays animées par la commission de travail transition énergétique, avec notamment la coordination des chartes de maîtrise et développement des ENR en cours sur chacune des 4 communautés de communes, la mise en place du nouveau service de maîtrise de l'énergie, la définition de la stratégie d'adaptation au changement climatique dans le cadre de l'AMI Ademe/agences de l'eau. L'expérimentation sur la mobilité alternative a vocation à être portée en 2024 par les communes relais ayant candidaté à l'AMI.

- L'animation des commissions de travail et du Conseil de Développement s'inscrivant dans une démarche transversale :

- Culture avec notamment la mise en œuvre et le suivi du projet culturel, et de la plateforme culturelle, l'animation de la nouvelle Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC 2024-2026) en élargissant le nombre de partenaires signataires et les projets culturels associés.
- Tourisme avec la mise en réseau des Offices de Tourisme permettant de co-construire des actions et opérations de promotion du territoire, la mise en place et suivi d'évènements (Eductour, Canalathlon), le suivi de l'opération bistrots de pays, l'animation du réseau des Moulins ou encore l'édition de la carte touristique mutualisée,
- Communication : actions réalisées majoritairement en interne, permettant efficacité et coûts réduits. Sur 2024, un gros travail est à prévoir pour l'actualisation du site internet avec le suivi du bureau d'études qui sera mandaté.
- Codev : poursuite des travaux essentiellement autour de 4 groupes de travail (Culture et Forum Culturel, Apéros de Pays, Mémoires climatiques lauragaises, Concertation du SCOT)

- La participation active aux travaux des structures supra-territoriales (Conférence des SCOT, ateliers SRADDET, Interscot, Assemblée des Territoires d'Occitanie, ANPP, FédESCOT, Leader France, TEPOS...),

- le portage des Contractualisations avec l'Etat (CRTE sur une partie du PETR), la Région (CTO et ses dispositifs Bourgs-centres) et l'Europe (GAL Leader et FEDER), l'animation des instances de gouvernances dédiées et l'élaboration des maquettes financières.

Pour cela, l'équipe technique en place est stabilisée :

- Maintien des postes actuels pour permettre la poursuite des dossiers en cours et la réalisation du projet de territoire validé à l'unanimité fin 2015
- Evolution du poste de CEP en Conseiller en maîtrise de l'énergie
- Renforcement **gestion GAL et gestion interne** (depuis 2022)
- Poste développement territorial **non pourvu** en attente projet de territoire
- Des embauches à **minima**
- Poursuite des subventions des partenaires attendues et recherche de compléments (nouveaux conventionnements, réponses aux appels à projets...) pour financer cette ingénierie

Une stabilité des effectifs depuis 2018, autour de 11 agents avec dans le détail :

ANNEES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
directrice	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
assistante de gestion-secretariat	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
chargé mission urbanisme	1	1	1	2	2	2	2	2	1,4	1	1
chargé mission culture	1	1	0,5	0,5	0,5	1	1	1,2	1,2	1	1,07
chargé mission développement territorial	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0
chargé mission transition énergétique				1	1	1	1	0,7	1	0,9	0,9
chargé mission CEP					1	1	1	1	1	1	1
chargé mission communication -tourisme				1	1	1	1	0,8	0,8	0,8	0,8
chargée contractualisation								0,1	0,1	0,25	0,3
chef de projet GAL		1	1	1	1	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9
gestionnaire GAL			0,5	0,5	0,5	1	1	1,25	1,6	1,2	1,3
renfort gestion interne									0,4	0,5	0,3
agent entretien (4 à 6 h semaine)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1				0,1	0,2	0,2
animation CODEV		0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
TOTAL	5,1	6,2	6,2	9,2	10,2	10,9	10,9	10,0	10,6	9,8	9,8

Tableau des effectifs au 5 février 2024 :

6 titulaires et 5 contractuels : comme en 2023, le nombre de titulaire est supérieur à celui des contractuels.

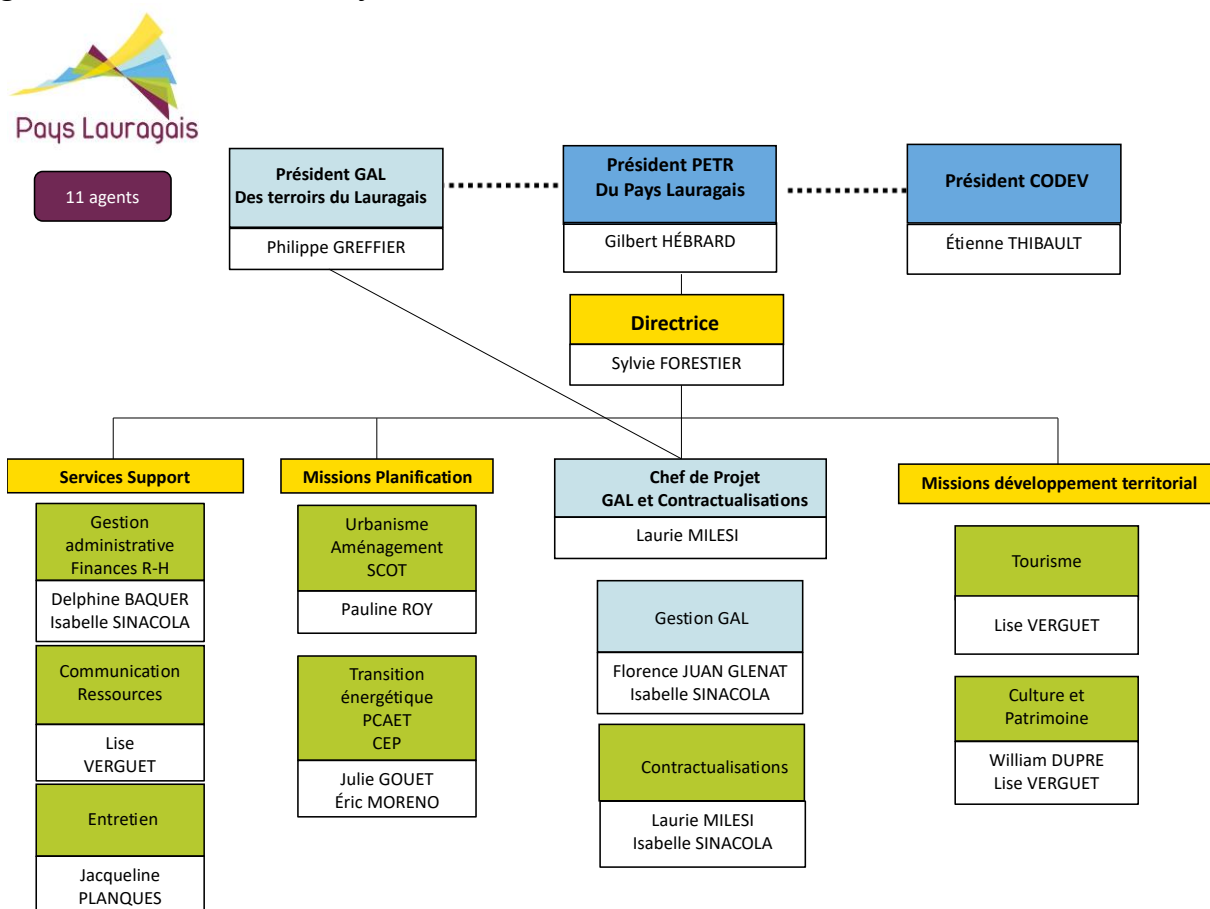
Emplois permanents	Grade correspondant	Catégorie	Effectifs	Effectifs pourvus	Situation administrative	Temps de travail hebdomadaire
Filière ADMINISTRATIVE						
Chargé de mission	Attaché territorial	A	3	2	2 titulaires	35 h
Gestionnaire	Rédacteur Territorial	B	3	3	2 contractuels 1 titulaire	35h 2*28h
Secrétariat	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	C	1	0		
Assistante de direction	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	1 Titulaire	35 h
Filière TECHNIQUE						
Directrice	Ingénieur	A	1	1	1 Titulaire	35h
Chargé de mission	Technicien	B	4	3	2 contractuels 1 titulaire	35 h
Agent d'entretien	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	1 contractuel	6 h

Age de l'équipe :

Au 5 février 2024, l'équipe est composée d'agents de 29 à 64 ans, dont 6 ont moins de 45 ans. La moyenne d'âge de l'équipe est de 46 ans.

L'équipe compte 9 femmes et 2 hommes.

Organigramme fonctionnel au 1^{er} janvier 2024 :



4. L'appui des partenaires

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, partenaire historique du PETR, est sollicité cette année encore pour un soutien financier au fonctionnement de la structure de 50 000€ (sous réserve de vote de son instance décisionnelle), en plus de l'appui technique au territoire notamment dans le cadre la révision n°2 du SCOT et l'évaluation du SCOT en cours.

De même, la Région Occitanie accompagne également l'ingénierie du PETR en apportant une subvention de 55 000€ (sous réserve de vote de son instance décisionnelle).

En complément, les financements liés au programme Leader de l'ordre de 113 000 € interviendront principalement sur les volets Tourisme, Culture, et transition énergétique.

Sur le volet Culture, la DRAC contribue à hauteur de 20 000€ au projet d'éducation artistique et culturel du PETR.

Sur le Volet transition énergétique, le soutien financier du Fonds vert a été sollicité à hauteur de 100 000€. Des échanges techniques sont en cours pour s'assurer des dépenses éligibles. Un postulat d'une enveloppe de 40 000€ paraît raisonnable pour inscription au budget.

Le poste de conseiller en maîtrise de l'énergie sera financé, pour 85% de son temps de travail, par la facturation des prestations réalisées pour le compte des communes adhérentes, via une convention sur la base d'un cout jour de 200 €. Les recettes estimatives s'élèvent à environ 29000€ (pour 35 prestations de 4 jours à compter du 1^{er} mars 2024, et une recette de 900 € correspondante à la 1ere année d'intermédiaire d'agrégateur des CEE).

5. Eléments financiers

• Etat d'avancement des subventions en attente :

Sur le Budget du PETR :

N° subvention	Libellé	Financier	Montant accordé	Montant restant
2017_01_02	SUBVENTION LEADER SUR TOURISME 2017	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	7 419,75	7 419,75
2017_02_02	SUBVENTION LEADER SUR PCAET 2017 2020	REGION OCCITANIE	5 195,90	5 195,90
2018_01_02	SUBVENTION LEADER SUR CULTURE 2018	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	5 055,60	5 055,60
2018_02_02	SUBVENTION LEADER SUR TOURISME 2018	REGION OCCITANIE	5 750,26	5 750,26
2018_03_02	SUBVENTION LEADER SUR CANALATHLON 2018	REGION OCCITANIE	4 619,43	4 619,43
2019_01	SUBVENTION LEADER SUR CULTURE 2019	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	39 109,32	39 109,32
2019_02_02	SUBVENTION LEADER SUR TOURISME 2019	REGION OCCITANIE	6 981,42	6 981,42
2020_01	SUBVENTION LEADER SUR CULTURE 2020	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	33 630,19	33 630,19
2021_01	SUBVENTION LEADER SUR CULTURE 2021	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	42 479,52	42 479,52
2021_02	SUBVENTION LEADER SUR TOURISME 2021	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	23 045,52	23 045,52
2021_03	SUBVENTION LEADER SUR PCAET 2021 2022	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	50 000,00	50 000,00
2021_04	SUBVENTION LEADER SUR CEP 2021 2022	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	34 534,62	34 534,62
2022_03	TRAVAUX REHABILITATION SIEGE ADMIN	PREFECTURE DE HAUTE GARONNE	208 316,00	57 368,57
2022_08	SUBVENTION SUR VAE 2022	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	8 254,00	8 254,00
2022_09	SUBVENTION LEADER SUR VAE	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	14 148,69	14 148,69
2022_10	ETUDE MOBILITE FNADT	ETAT	12 000,00	2 400,00
2022_11	SUBVENTION LEADER SUR CULTURE 2022/mars 2023	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	48 038,32	48 038,32
2022_12	SUBVENTION LEADER SUR TOURISME 2022	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	36 052,82	36 052,82
2023_01	SUBVENTION INGENIERIE 2023	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE	50 000,00	50 000,00
2023_02	SUBVENTION INGENIERIE 2023	CONSEIL REGIONAL MIDI PYRENEES	55 000,00	55 000,00
2023_11	SUBVENTION LEADER SUR CANALATHLON 2023	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	7 081,33	7 081,33
2023_12	SUBVENTION FONDS VERT SUR INGENIERIE	PREFECTURE DE L'AUDE	10 000,68	7 000,48
2023_14	SUBVENTION LEADER PCAET 2023 2027	REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	48 000,00	48 000,00
TOTAL			754 713,37	591 165,74

Sur le Budget du GAL :

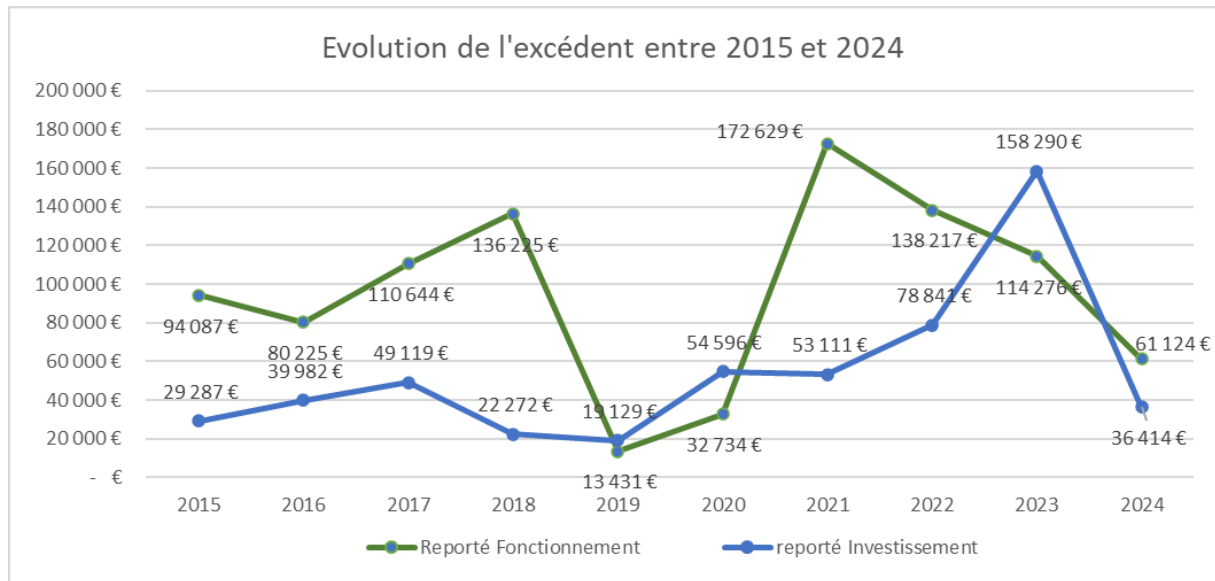
N° subvention	Libellé	Financier	Accordé	Reste à percevoir
2019_01_02	SUBVENTION LEADER ANIMATION FONCTIONNEMENT GAL	REGION OCCITANIE	12 552,98	12 552,98
2020_1	SUBVENTION LEADER ANIMATION FONCTIONNEMENT GAL	REGION OCCITANIE	62 764,91	62 764,91
2021_1	SUBVENTION LEADER ANIMATION FONCTIONNEMENT GAL	REGION OCCITANIE	59 918,06	59 918,06
2022_1	SUBVENTION LEADER ANIMATION FONCTIONNEMENT GAL	REGION OCCITANIE	66 927,43	66 927,43
TOTAL			202 163,38	202 163,38

Soit un total attendu sur les 2 budgets de 793 328 €, engendrant la nécessité de souscrire à une ligne de trésorerie cette année encore.

Au vu du montant important des subventions à percevoir, un courrier cosigné des Présidents du PETR et du GAL a été transmis à la Région :

- l'alertant notamment sur la durée et les impacts de la situation. Une demande de rendez-vous a été également proposée.
- sollicitant un échange à ce sujet

• Evolution de l'excédent entre 2015 et 2024 :

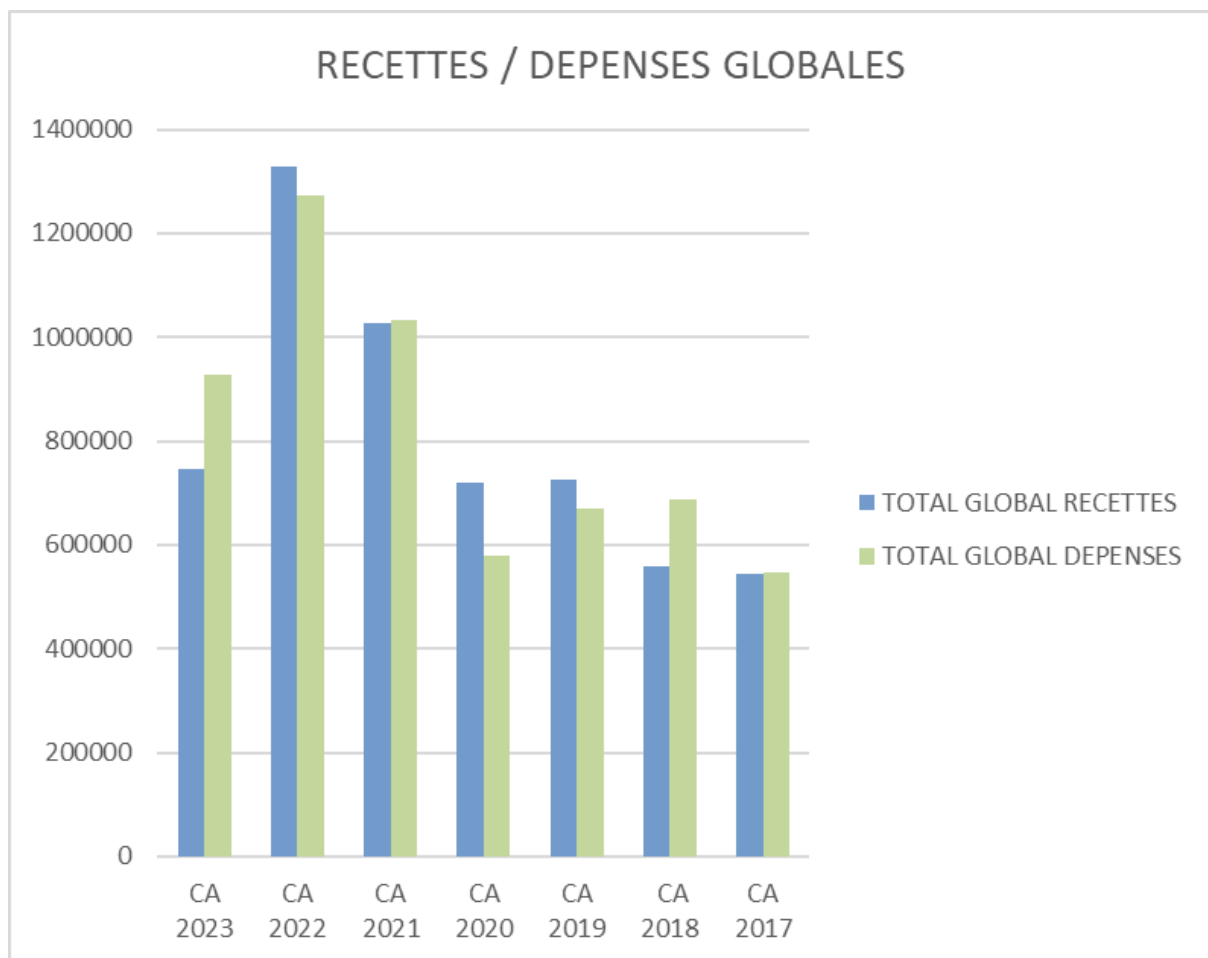


	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Reporté Fonctionnement	94 087 €	80 225 €	110 644 €	136 225 €	13 431 €	32 734 €	172 629 €	138 217 €	114 276 €	61 124 €
évolution fonctionnement		↓ -13 862	↑ 30 419	↑ 25 581	↓ -122 794	↑ 19 303	↑ 139 895	↓ -34 412	↓ -23 941	↓ -53 152
reporté Investissement	29 287 €	39 982 €	49 119 €	22 272 €	19 129 €	54 596 €	53 111 €	78 841 €	158 290 €	36 414 €
évolution investissement		↑ 10 695	↑ 9 137	↓ -26 847	↓ -3 143	↑ 35 467	↓ -1 485	↑ 25 730	↑ 79 449	↓ -121 876

NB : Les retards de subventions impactent directement cet excédent

• Extrait des données comptables

Total	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Dépenses Fonctionnement	625 356	655 984	671 723
Recettes Fonctionnement	763 573	770 260	732 847
Dépenses investissement	436 279	659 748	277 309
Recettes investissement	515 120	818 338	313 724



6. Les grands chantiers de 2024

Afin de concrétiser ou de **poursuivre les actions engagées, dans un objectif de dépenses minimales**, les principaux projets envisagés en 2024 s'articulent notamment autour de :

- La poursuite de la mise en œuvre du projet de territoire validé à l'unanimité en 2015, et la définition de nouvelles perspectives 2024-2026
- L'animation du conseil de développement du PETR avec la mise en place de groupes de travail et/ou en lien avec les commissions thématiques du PETR, avec la constitution de 4 groupes de travail :
 - Culture et Forum Culturel
 - Apéros de Pays (promotion des circuits courts)
 - Mémoires climatiques lauragaises (en lien avec la stratégie d'adaptation au changement climatique)
 - Suivi du SCoT
- Volet aménagement – Urbanisme :
 - Le renforcement du rôle de conseil à nos communes et communautés de communes en matière d'urbanisme, garanti par une commission de travail dédiée
 - La mise en œuvre et le suivi du SCOT : la commission de travail Urbanisme a en charge de proposer au Bureau syndical, des avis sur les différents documents d'urbanisme au regard de leur compatibilité avec le SCOT opposable.
 - La Révision n° 2 du SCOT, avec l'appui de Haute-Garonne Ingénierie, et sa transformation en SCOT valant PCAET. Un marché public vient d'être lancé pour compléter le travail déjà réalisé depuis décembre 2022 et renforcer le volet EAC du SCOT en cours de révision. Pour cela, des ateliers de travail thématiques seront organisés sur le territoire et permettront d'associer un maximum de partenaires à la réflexion, notamment sur la déclinaison du Zéro Artificialisation Nette.
 - En parallèle, l'évaluation du SCOT opposable va être menée par Haute-Garonne Ingénierie.—L'outil de veille et de suivi est alimenté régulièrement et de manière transversale avec celui du PCAET, et permettra d'affiner la connaissance territoriale.
 - Le PETR participe également à la « conférence des SCOT », appuyé sur l'Occitanie par la fédération nationale des SCOT, en partenariat avec la Région. Il est par ailleurs membre de la conférence de gouvernance ZAN nouvellement créée par la Région Occitanie.
 - Par ailleurs, le territoire poursuit son implication au sein de l'interscot du Grand Bassin Toulousain.
- Volet transition énergétique :

Suite à l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du PETR à l'unanimité en 2020, sa mise en œuvre et son suivi sont assurés par une commission de travail

dédiée. Le PETR a un double rôle : assurer la coordination des actions des communautés de communes, et les accompagner si cela est souhaité, et la mise en œuvre des actions d'échelle PETR qui lui ont été confiées. Pratique déjà initiée en 2023, les commissions thématiques urbanisme et transition énergétiques seront majoritairement mutualisées en 2024 pour permettre l'élaboration du SCOT valant PCAET.

Par ailleurs, les actions phares sur la thématique de la transition environnementale pour 2024 s'orienteront autour de 5 enjeux principaux inscrits dans le PCAET :

- La maîtrise et le développement des ENR avec :
 - o la coordination des chartes en cours sur chacune des 4 communautés de communes. Le PETR accompagne financièrement et techniquement l'émergence de ces chartes et leur traduction dans le SCOT. Ce travail, initié en 2022 et accompagné d'un prestataire externe au territoire permet notamment aux élus locaux d'être formés à cette nouvelle technologie et ses enjeux, de planifier leur implantation sur le territoire.
 - o La participation du territoire au Comité régional de l'Energie en tant que représentant des PETR d'Occitanie. Le CRE doit s'attacher à juger de la suffisance des ZAENR du Territoire.
- La rénovation énergétique des bâtiments du territoire. La mission de conseil en énergie partagé (labélisée par l'ADEME) portée depuis 2018 par le PETR évolue dans l'objectif d'élargir ses bénéficiaires et répondre aux attentes actuelles du territoire. Après un recensement des besoins des communes et communautés de communes membres, et un appel à manifestation d'intérêt, le calibrage de la mission maîtrise de l'énergie se stabilise et débutera au 1^{er} mars 2024.
- la définition de la stratégie d'adaptation au changement climatique dans le cadre de l'AMI Ademe/agences de l'eau qui alimentera le projet de territoire.
- Le partage d'expérience et la mise en réseau sont au cœur des missions du PETR. Fin 2023, une large délégation d'élus et techniciens avaient pu assister aux rencontres TEPOS dans les monts du Lyonnais. Cette opération devrait être renouvelée en 2024, renforçant ainsi les compétences des élus et techniciens du territoire, et facilitant les échanges.
- Sur 2024, l'expérimentation sur la mobilité alternative (système de prêt gratuit de Vélos à Assistance Electrique longue durée à la population pour inciter au changement de pratique) sera quant à elle confiée davantage aux « communes relais » volontaires (un appel à manifestation d'intérêt a été lancé dans ce sens) afin de recentrer le temps d'ingénierie du PETR dédié à cette opération aux besoins directs de l'élaboration du SCOT valant PCAET.
- La commission transition énergétique assure également la poursuite de l'étude des dossiers environnementaux appelant du Leader.
- Volet Tourisme : L'animation du réseau des Offices de Tourisme permettant de co-construire des actions et opérations de promotion du territoire Lauragais autour de 4 axes (Valorisation du patrimoine ; développement d'un tourisme de loisir de pleine nature éco-responsable ; alimentation, circuits-courts ; développement de la thématique du canal du Midi et de ses sources)
 - La mise en place et le suivi de deux événements majeurs : la 5^{ème} édition du Canalathlon et l'Eductour des hébergeurs,

- Le suivi de l'opération bistrots de pays (suivi du renouvellement des audits, organisation des randos-bistrots, suivi des actions de communication),
- La coordination et animation du réseau « collectif des Moulins » (charte de réseau, charte graphique, suivi du reportage photo),
- L'édition de la carte touristique mutualisée,
- La diffusion de la nouvelle édition des carnets gourmands

La commission tourisme assure également la poursuite de l'étude des dossiers touristiques appelant du Leader.

- Volet Culture : Mise en place par la commission culture de la stratégie culturelle du territoire avec notamment la mise en œuvre et le suivi du conventionnement avec la DRAC (CGEAC) dans le cadre d'un nouveau programme 2024-2026 (animation de COPIL et Cotech, élargissement du nombre de partenaires signataires), le suivi et l'animation du projet de parcours de rayonnement culturel ainsi que son évaluation, l'animation de la plateforme culturelle du Pays.
La commission culture assure également la poursuite de l'étude des dossiers culturels appelant du Leader.
- Volet contractualisation : Le suivi des diverses contractualisations et la préparation des futurs programmes, notamment la finalisation des contrats Bourgs centres (2022-2028), sous dispositif du CTO signé le 4 décembre 2023, l'animation du contrat de relance et de transition énergétique (CRTE) sur une partie du territoire (CCTDL et CCSCM), l'animation de l'ATI FEDER FSE OS5.
- La programmation LEADER gérée par le GAL des Terroirs du Lauragais : la finalisation du programme 2014-2021 et la préparation du nouveau programme 2022-2027, avec notamment la mise en place d'appel à projets (exemple AAP événementiel culturel), l'animation du Comité de Programmation GAL, le suivi et accompagnement des porteurs de projets. La convention Région/ASP/PETR devrait être signée au printemps 2024.
- La communication et les liens avec les partenaires : renforcement des outils de communication du PETR et du GAL pour offrir à la structure une meilleure visibilité sur le territoire auprès des différents publics. L'objectif étant de mieux faire connaître les opportunités de mutualisation qui leurs sont offertes. Le marché public permettant l'actualisation du site internet sera engagé sur 2024 et le travail de refonte devrait être engagé mi-novembre.
- Renforcement également des différents partenariats du PETR en priorisant l'élaboration de conventionnements, et poursuite de la participation du PETR aux différents espaces de dialogues supra territoriaux (Interscot, Assemblée des Territoires d'Occitanie, convention inter CAUE, Charte des Territoires du Département de la Haute-Garonne, ANPP (dont club direct des référents régionaux), FédéSCOT, Leader France, Conférence régionale de gouvernance ZAN, Comité régional de l'Energie...

- Les travaux de réhabilitation /extension/ aménagement du siège administratif :
finalisation du suivi suite à la réception des travaux, préparation des éléments dans le cadre de la Garantie de Parfait Achèvement.

Le projet de budget 2024 prendra en compte les dépenses liées aux actions précédemment évoquées.

7. Les grandes orientations budgétaires 2024 du PETR

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Subvention d'ingénierie LEADER : 107 000€

Subvention d'ingénierie Département de la Haute-Garonne : 50 000 € + 2 000 € sollicités pour le canalathlon

Subvention d'ingénierie de la Région Occitanie : 55 000 € + 3 000 € sollicités pour le canalathlon

Participation au service de Conseil en maîtrise de l'énergie à la charge unique des communes bénéficiaires , incluant la part de CEE : 29 000 €

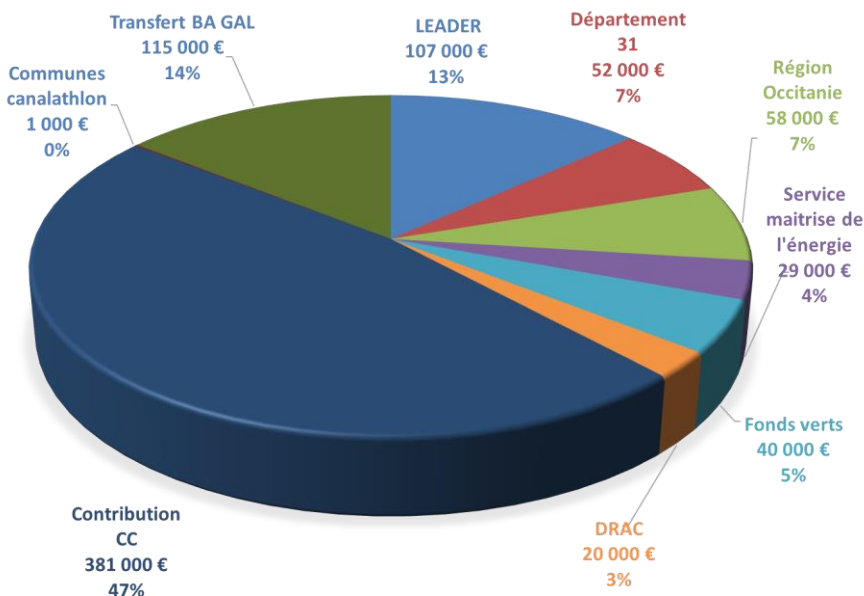
Fonds vert : 40 000€

DRAC : 20 000€

Contribution des CC membres (base 2023 à 3.35€) : 381 146 €

Transfert masse salariale sur budget annexe GAL : 115 000€

Répartition des recettes de fonctionnement :



Dépenses

- Charges de personnel

- L'équipe technique du PETR / GAL est stabilisée autour de 11 agents en moyenne depuis 2018 :
 - Poste de Direction, Assistante de direction (comptabilité, budget, ressources humaines ..), Chef de projet GAL et contractualisations, chargés de missions développement territorial (urbanisme et aménagement, transition énergétique , Conseiller en maitrise de l'énergie, culture et patrimoine, tourisme et communication), gestionnaires GAL, agent d'entretien.

Sont inclus notamment :

- Une animation du codev pilotée par la chargée de mission transition écologique mais assurée par tous les développeurs
- Recrutement pour remplacement d'un agent en congé de maternité sur 6 mois (pris en charge en partie par la sécu et l'assurance statutaire) + un stagiaire pour le canalatlon
- Renouvellement poste de gestion administrative (0,5 ETP gestion interne et 0,5 ETP gestionnaire GAL)
- L'ingénierie nécessaire à la poursuite de la mission de maitrise de l'énergie
- Inclus évolutions de carrières, RIFSEEP, indemnités de fin de contrat, avancement point d'indice, prime pouvoir d'achat

Le dispositif d'ingénierie mutualisée représente 9,8 ETP sur l'année 2024 avec une équipe resserrée et pluridisciplinaire.

L'enveloppe de la charge de personnel correspondante est estimée à 530 000€

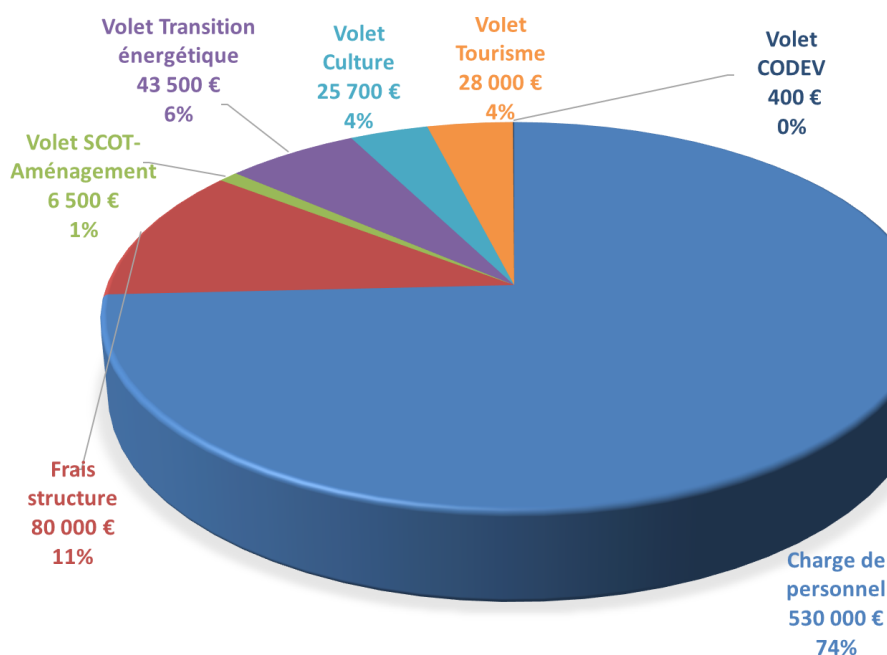
- Charges à caractère général, frais de structure (abonnements, loyer, cotisations, déplacements, entretien, frais structurels ...) : 80 000€.

Actions :

- Volet aménagement / SCOT : 6 500 € : Frais principalement liés à du fonctionnement : révision 2 du SCOT et évolution vers SCOT valant PCAET (suivi marchés, animation ateliers concertations dont play zan, réunions publiques...) et conseil aux communes et Communautés de communes dans le cadre de l'évolution de leurs documents d'urbanisme. Les principales dépenses sont inscrites en section d'investissement.
- Volet transition énergétique / PCAET : 43 500 € : accompagnement à la mise en place d'une stratégie d'adaptation au changement climatique (prestation extérieure), intégration du PCAET dans le SCOT, préparation de l'actualisation SCOT sur le volet ENR (coordination des chartes des communautés de communes), voyage d'étude, trajectoire, appui des EPCI et transformation mission maitrise de l'énergie, évolution du projet d'expérimentation des mobilités alternatives ; bilan à mi-parcours du PCAET..

- Volet Culture et patrimoine : 25 700 € (Budget réalisé sur propositions budgétaires de la commission culture) : animation CGEAC, suivi et animation du Parcours de rayonnement culturel 2024, animation commission et plateforme culturelle, ...
- Volet Tourisme : 28 000 € (Budget réalisé sur propositions budgétaires de la commission tourisme : Canalathlon, carte touristique, animation du collectif des moulins, réseau des Bistrots de Pays, animation du réseau des OTI et de la commission et actions associées...
- Actions de communication : dépenses d'impressions essentiellement (incluses dans les dépenses des thématiques concernées), suivi de l'actualisation du site internet
- Actions du Conseil de Développement : 400€ (frais de déplacement et adhésion au Codev d'Occitanie)
- Volet contractualisation : frais d'ingénierie pour l'animation des COTECH, COPIL (CTO CRTE, FEDER) et suivi maquettes financières, la finalisation des contrats bourg-centres, et du nouveau programme leader (convention, fiches de sélection, concertation...)

Répartition des dépenses de fonctionnement :

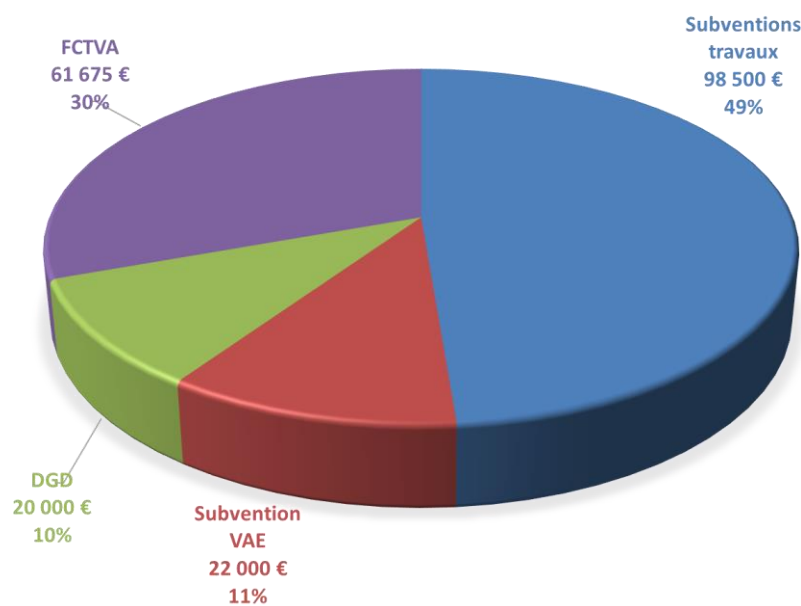


SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

- Travaux : Subventions (R.A.R.) : 98 500 €
- Subvention Leader et Région sur le projet d'incitation à la mobilité alternative (prêt de VAE) porté par la commission transition énergétique et co construit avec les EPCI (R.A.R.) : 21 941 €
- DGD SCOT : 20 000€
- FCTVA : 61 675 €

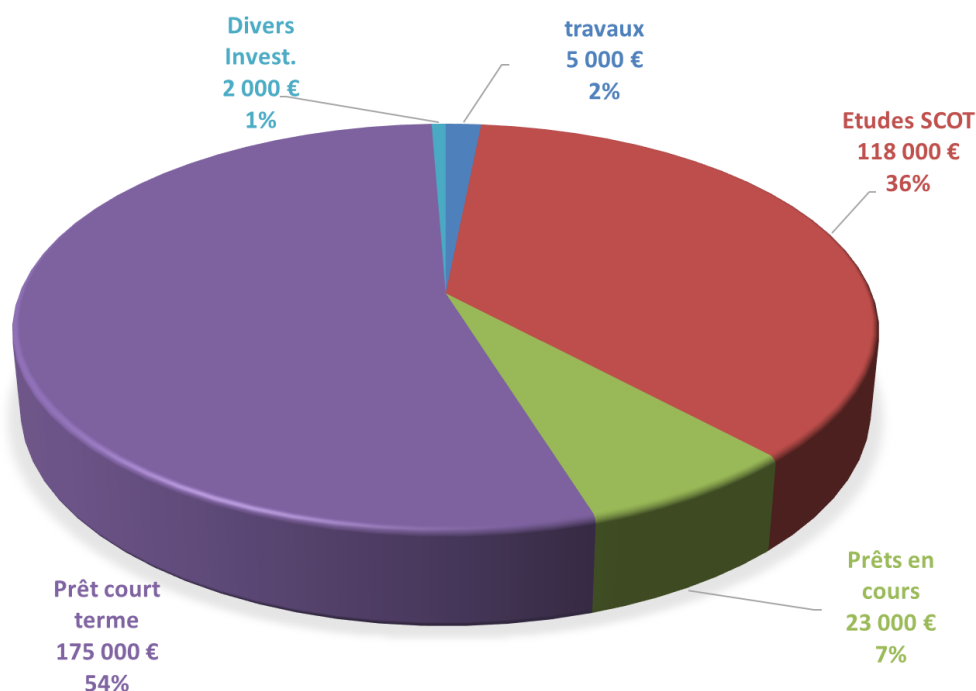
Répartition des recettes d'investissement :



Dépenses

- SCOT – révision n°2 / valant PCAET : externalisation des études environnementales et DAACL : 118 000€
- Travaux, ajustements du siège administratif : 5 000€
- Autres investissements :
 - Divers investissements (standard, mobilier bureaux, ordinateurs, logiciels...): 2 000 €
 - Remboursement capital prêts : 23 000 €
 - Remboursement court terme : 175 000€

Répartition des dépenses d'investissement :



Focus sur les travaux du siège : état d'avancement du plan de financement :

- Début des travaux le 09/02/2021 et Réception des travaux le 15 mars 2022
- Réintégration de l'équipe administrative le 13 avril 2022

Dépenses		Recettes demandées			Recettes déjà perçues	Reste à percevoir	
	Montant HT	Financier	%	Montant total	Montant total	montant total	%
Travaux	582 182 €	Etat (DSIL)	32,2%	208 316 €	150 947,43 €	57 368,57 €	28%
Etudes	64 031 €	Région	5,6%	36 000 €	36 000,00 €	0,00 €	0%
		CD 11	15,5%	100 067 €	100 067,00 €	0,00 €	0%
		CD 31	20,0%	129 243 €	129 243,00 €	0,00 €	0%
		CD 81	6,7%	43 344 €	43 344,00 €	0,00 €	0%
		Autofinancement	20,0%	129 243 €			
total	646 213 €	total	100%	646 213 €			
		Total subv.	80%	516 970 €	459 601,43 €	57 368,57 €	11,10 %

- Prêts souscrits en 2021 auprès du Crédit mutuel :
 - Prêt relais de 644 000 € sur 3 ans à 0,65 % (en attente des subventions et du FCTVA) : à rembourser avant fin mars 2024
 - Prêt long terme de 100 000 € sur 10 ans à 0,75 %

Selon ces orientations budgétaires, le budget du PETR n'est pas équilibré et fera l'objet de réflexions au sein de la commission finances en prévision du vote du budget en comité syndical.

Un 1^{er} travail de réduction des dépenses envisagées dans chacune des commissions thématiques du PETR a déjà été initié, permettant une coupe de 54 900€, en supprimant ou reportant les actions suivantes pour limiter l'impact budgétaire de 2024 et notamment :

- Volet culture :
 - Reportage photo/vidéo = 7 500 €
- Volet tourisme :
 - Cartes touristiques = 3 000 €
 - Actions Bistrot de Pays = 3 000 € (Reporté sur 2025)
 - Reportage et charte Moulins = 5 000 € (reporté sur 2025)
 - Stagiaire sur 4 mois au lieu de 6 mois
- Volet SCOT :
 - Dépenses de communications / concertation = 8 500 €
- Volet PCAET :
 - Atelier de sensibilisation ADAPT TACCT = 5 200 €
 - Projet expérimental VAE = 1 700 € (entretien à la charge des communes relais)
- Enveloppe travaux : 10 000 € réduite à 5 000 €
- Réactualisation du site internet = 15 000 € : dépenses reportées à 2025

Ce travail va se poursuivre jusqu'au vote du Budget.

Les subventions des partenaires sur lesquelles le PETR s'appuie depuis plusieurs années sont en diminution, et de plus en plus incertaines.

Pour information, à ce jour, le montant des subventions en attente est estimé à 846 770 € (644 607 € sur le budget principal et 202 163 € sur le budget annexe) justifiant ainsi le renouvellement de la ligne de trésorerie lors du précédent comité syndical.

Après débats au sein de la commission finances et du Bureau du PETR, les élus proposent pour 2024, de poursuivre la dynamique d'une légère augmentation régulière basée sur l'inflation. Le montant de la cotisation s'élèverait alors à 3,45€/habitant (soit une augmentation proposée par la commission Finances et validée par le Bureau de 0.10 €/habitant représentant 11 047 € de recettes pour le PETR.

Pour rappel, évolutions des contributions des communautés de communes membres depuis la transformation en PETR :

années	montant cotisation par habitant
2015	1,80
augm°	0,70
2016	2,50
augm° annuelle 2%	0,05
2017	2,55+0,19
augm° annuelle 2%	0,05
2018	2.60+0,19
augm° annuelle 2%	0,05
2019	2.65+0,19
Fin aide ADEME PCAET	0,26
2020	3,10
2021	3,10 €
2022	3,20 €
2023	3,35 €

LE BUDGET ANNEXE DU GAL DES TERROIRS DU LAURAGAIS

Le budget annexe du GAL des Terroirs du Lauragais s'équilibre autour de 128 000€ (Dépenses et recettes réelles) permettant une stabilité des contributions des communautés de communes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

- Subvention LEADER : 100 500 €
- Participation des communautés de communes : 27 620 €

Dépenses

- Versement au budget primitif PETR l'équivalent masse salariale : 115 000 €
- Frais de déplacements : 4 000 €
- Frais de structure (Fournitures, téléphone, affranchissements...) : 6 850 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Pas de recette

Dépenses

- Achat ordinateur : 2 200 €

Selon ces orientations budgétaires, les contributions seraient stabilisées à hauteur de 0,25€/habitants.

LE BUDGET ANNEXE DE LA TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

Le nouveau siège administratif est équipé de 23 panneaux solaires permettant une auto consommation et une revente de l'électricité. Un contrat de rachat sur 20 ans a été passé avec EDF. Il couvre la période du 19/07/2022 au 18/07/2042.

La consommation rachetée est prévue au tarif subventionné (10c€/kWh), avec un plafond de 1 600 heures soit : $1600 \times 8.4 = 13\,440$ kWh. Au-delà de ce plafond de 1 600 heures, le prix de rachat est de 5 c€/kWh.

La facturation que nous faisons à EDF pour la vente des kWh que nous injectons sur le réseau, se fait annuellement. Pour information, le gain de la première année a été de 1 036,50€.

Le budget annexe de la toiture photovoltaïque porte sur l'électricité produite non autoconsommée et revendue.

Il se décompose comme suit :

Recettes = revente électricité = 1 500 €

Dépenses = 1 500 € (Equilibre du BP)

8. Les perspectives à horizon 2026

Un travail prospectif sur la période 2024-2026, à affiner en commissions de travail, dont la commission Finances, puis à soumettre aux membres du Bureau et à voter en Comité syndical est en cours. Il s'articulera autour des orientations suivantes :

- Stabilité de la masse salariale sur la durée du mandat (sauf opportunités) :
 - Maintien des postes actuels pour permettre une stabilité des dossiers en cours et profil du poste vacant à déterminer selon les besoins définis à travers le projet de territoire actualisé
 - Stabilité des budgets alloués par thématique selon un montant « reste à charge » moyen annuel, qui devra être travaillé en commission thématique.
- Poursuite des subventions des partenaires attendues, mais aucune certitude (conventionnement/contractualisation pluriannuelles à rechercher à minima)
- Visibilité pluriannuelle attendue sur la part des communautés de communes :
 - Afin de tendre vers un budget équilibré sans tenir compte du reporté, la poursuite du principe d'augmentation progressive des cotisations et le montant nécessaire (en reste à charge) par missions thématiques sera envisagé dans le cadre des réflexions sur l'actualisation du projet de territoire.

Il est proposé au Comité syndical du PETR du Pays Lauragais de :

- **Prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires**
- **Prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientations budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires**